

A Basse-Terre , le 24/04/2026

Sentier du bassin bleu à Gourbeyre

La Région Guadeloupe rappelle les obligations attachées aux financements européens

En sa qualité d'autorité de gestion du programme FEADER 2014-2022, la Région Guadeloupe apporte des précisions suite aux récentes informations de presse relatives à l'accès au site du Bassin Bleu, à Gourbeyre.

La commune de Gourbeyre a bénéficié de fonds européens pour valoriser ce patrimoine naturel et améliorer l'accueil des visiteurs.

À ce titre, la collectivité régionale rappelle une règle fondamentale : tout aménagement cofinancé par des fonds publics doit rester **libre d'accès**. L'instauration d'un droit de passage privé sur un site ayant reçu ces subventions est donc formellement incompatible avec la réglementation européenne en vigueur.

La Région travaille actuellement de concert avec les parties prenantes pour régulariser la situation dans les plus brefs délais et garantir le libre accès au site.